

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 14 mai 2021, avec l'ordre du jour suivant :

- Attribution du marché public de travaux de voirie 2021.
- Financement du tracteur communal MASSEY FERGUSON
- Convention de mise à disposition d'une parcelle communale
- Acquisition des bâtiments CAPROGA et SAS DAVID – Précisions sur les acquisitions et rétrocessions de parcelles
- Convention ANCV – Programme « Séniors en Vacances »
- Affaires diverses,

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jocelyn BURON, Maire de CHATEAU-RENARD,

Etaient présents : Mme Delphine DE WOLF, M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Patricia ROBERT, M. Alain CHAPELEAU, Mme Edith MERLIN, Mme Monique FEURE, M. Dominique COMONT, M. Arnaud ROY, M. Julien DUFAUT, M. Romuald MALEC, M. Duc DO, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. René NIVEAU ayant donné procuration à M. Bernard SAUVEGRAIN, Mme Marie-Laure DEVISME ayant donné procuration à Mme Patricia ROBERT, Mme Corinne MELZASSARD ayant donné procuration à M. Duc DO, Mme Sandrine MANTEAU, ayant donné procuration à M. Jocelyn BURON.

Absents : Mme Chantal FRANÇOIS, Mme Muriel DARLOT, M. Quentin JULIA

Date d'affichage : 2 juin 2021

I) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

M. Romuald MALEC a été élu secrétaire de séance.

II) APPROBATIONS DES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU 15 ET 22 AVRIL 2021

Les comptes-rendus des réunions du 15 et 22 avril 2021, transmis à tous les membres, ont été approuvés à l'unanimité.

III) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

M. Le Maire présente son compte-rendu n°9 en date du 20 mai 2021, sur les décisions qu'il a prises depuis la séance du 15 avril 2021, en vertu des délégations consenties au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la délégation au titre de l'alinéa 4 (achats/marchés) et au titre de l'alinéa 8 (concessions de cimetière).

IV) DÉLIBÉRATIONS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE VOIRIE 2021 (délib. n°53/2021)

M. le Maire :

- Rappelle qu'une consultation a été lancée selon le mode de la procédure adaptée, en vue d'attribuer le marché public de travaux de voirie 2021.
- Précise que 3 professionnels ont été consultés (entreprises Plaisance, Vauvelle, Eurovia).
- Dit que la rédaction des pièces de la consultation ainsi que l'analyse des offres ont été confiées à M. Frank SAUNIER, représentant la SA.VRD, bureau voirie et réseaux divers.
- Rappelle l'avis favorable donné par la commission MAPA en date du 20 mai 2021.

M. le Maire propose :

- D'attribuer le marché public de travaux de voirie 2021 à l'entreprise SAS TP R. VAUVELLE, 45290 Varennes Changy, pour un montant de 45 159,00€ HT, soit 54 190,80€ TTC.
Ces travaux seront réalisés : Chemin des Rouets (de la RD 37 à la réserve incendie), Chemin des « Petites Maisons » (de la réserve incendie à la limite avec la Chapelle sur Aveyron), Aménagement des trottoirs la Poste et de la Gendarmerie, Aménagement de la Ruelle aux Chevaux, Route du Champs de Vignelle.
- De l'autoriser à signer tout document relatif à ce marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire.

INANCEMENT DU TRACTEUR COMMUNAL MASSEY FERGUSON (délib. n°54/2021)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2337-3,

Vu le budget primitif 2021,

Considérant que par sa délibération n°14/2021 en date du 11 mars 2021, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un tracteur pour les services techniques communaux auprès de l'entreprise Boucheron Matériel Agricole, de Château-Renard (45220), pour un montant de 75 000€ HT. Cet équipement neuf, de l'année 2021, est de marque Massey Ferguson, version 5S115 Essentiel,

Le crédit total de ce projet est de :

- **75 000€ HT, soit 90 000€ TTC**

Le recours à l'emprunt se fera à hauteur de :

- **75 000€ (prêt principal)**, au taux de 0,60%, périodicité des échéances : annuelle, nombre des échéances : 7, première échéance le 01/02/2022.

Les frais de dossier sont fixés à 110€.

- **15 000€ (prêt TVA)**, au taux de 0,85%, périodicité de l'échéance : annuelle, nombre d'échéance : 1, première échéance le 01/01/2023.

Le prêt principal et le prêt TVA se feront par l'intermédiaire du vendeur de matériel agricole (Boucheron Matériel Agricole à Château-Renard), dans le cadre du financement AGILOR, dispositif de crédit disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs agricoles agréés AGILOR par la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'Assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- Autorise M. le Maire à signer les contrats de prêt,
- Dit que le Maire et le Receveur Municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE (délib. n°55/2021)

M. le Maire :

- Rappelle que par sa délibération n°1/2020 en date du 07 janvier 2020, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour apporter son soutien au projet « Vallées Gâtinaises », en raison de son intérêt pour la promotion touristique de la Commune et du territoire du Gâtinais.
- Informe qu'il convient maintenant d'établir entre RIVAL/VALLEES GÂTINAISES et la Commune de Château-Renard, une convention de mise à disposition d'une parcelle communale.
Cette parcelle de 998m², cadastrée section D n°780 au lieu-dit Le Pré Chapon, sera affectée à la création d'une zone de mise à l'eau de paddles ou kayaks, à l'aménagement de plusieurs pontons démontables ou gonflables et de conteneurs maritimes habillés de bois, location de vélos/VTT Assistance électrique, dans le cadre du concept « Vallées Gâtinaises ».

Un îlot situé sur l'Ouanne, d'une superficie de 120m² environ fait également partie de cette mise à disposition.

- Propose de l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : six années entières et consécutives, qui prendra cours le 1^{er} juin 2021 pour expirer à pareille époque l'année 2027 avec tacite reconduction, par période de trois à la date anniversaire
- Redevance : consentie à titre gracieux au preneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la proposition de M. le Maire

ACQUISITION DES BÂTIMENTS CAPROGA ET SAS DAVID – PRÉCISIONS SUR LES ACQUISITIONS ET RETROCESSIONS DE PARCELLES (délib. n°56/2021)

M. le Maire :

- Rappelle les délibérations du Conseil Municipal n°115/2020 du 17 décembre 2020 et n°18/2021 du 11 mars 2021, portant sur les conditions d'acquisition des locaux commerciaux ou industriels désaffectés, situés rue des Anciens Combattants, Route de Gy-les-Nonains et lieu-dit la Gare. Les biens appartiennent d'une part à la CAPROGA et d'autre part à la SAS David.

- Précise que suite à la réunion qui s'est tenue entre les parties et la SA Géomexpert, il convient de procéder aux modifications suivantes :

- **Rétrocession à la CAPROGA d'une surface de 19a08ca, représentant les parcelles communales cadastrées G 1061 (pour partie), G 887 (pour partie), G 1086 (pour partie), G 1088 (pour partie).**

- **Achat par la Commune, auprès de la SAS David de la parcelle G 1087(K) pour partie, d'une surface de 30a16ca, et du bâtiment de la Gare, sis sur cette parcelle.**

- Propose à l'Assemblée de valider les modifications parcellaires telles que présentées précédemment et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire.

CONVENTION ANCV – Programme « Séniors en Vacances » (délib. n°57/2021)

Depuis de nombreuses années, les séniors de Château-Renard et éventuellement les séniors des communes environnantes, dans la limite des places disponibles, participent à des séjours de vacances tout compris, en bord de mer, à la campagne, à la montagne, en villages de vacances, résidences ou hôtels, dans le cadre du programme « Séniors en Vacances » porté par la Municipalité, en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances).

La philosophie de cette démarche est de permettre aux séniors de bénéficier de vacances, à tarif préférentiel. Par ailleurs, les personnes non imposables peuvent bénéficier, sous conditions, d'une aide financière susceptible de représenter jusqu'à 50% du prix du séjour.

Une convention est signée entre la Municipalité, porteuse du projet, et l'ANCV, chaque année, lorsqu'un voyage est organisé. Ces conventions ont pour objet de définir les engagements respectifs des parties dans le cadre de leur partenariat visant à mettre en place le programme Séniors en Vacances de l'ANCV.

M. le Maire propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser à signer la convention ANCV « Programme Séniors en Vacances 2021 »
- De l'autoriser à signer toutes les conventions ANCV à venir, pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions de M. le Maire.

Pour mémoire, il est rappelé que le séjour de l'année 2020 était prévu à Mur de Bretagne (Côtes d'Armor). L'établissement choisi en 2020 est toujours conventionné par l'ANCV en 2021.

TOUR DE TABLE

M. le Maire :

- Donne des précisions sur les travaux qui seront effectués au titre de la voirie 2021.
- Informe que Mme Nicole BEL, conseillère IAD France, attributaire par la Commune, d'un mandat de vente pour l'ancien presbytère, a mis fin à cet accord.
- Précise que M. Comont a fait visiter cet immeuble à deux reprises et qu'un acquéreur potentiel est intéressé (une offre d'achat à 35 000€ a été proposée).
- Dit que le matériel appartenant au Vox entreposé à l'ancien presbytère, pourrait être stocké dans les garages de l'ancienne Trésorerie, rue des Peupliers.
- Rend compte de sa visite avec M. Yannick Baumont, conseiller aux décideurs locaux (EPCI, Maires et leurs collaborateurs). Ce cadre de la Direction Générale des Finances Publiques propose une offre de conseils individualisés aux élus pour répondre à leurs besoins sur différents sujets (budget, fiscalité, comptabilité, patrimoine...). Il tiendra à cet effet une permanence tous les lundis dans les locaux de la 3CBO.
- Informe que l'Etat a accordé une subvention au titre de la DETR 2021, à hauteur de 20%, soit 12 916€ pour les travaux 2021 relatifs à la création et à l'amélioration de l'éclairage des terrains de tennis et de football.
- Fait le point avec ses collègues, sur les présences des élus, lors des élections des 20 et 27 juin 2021. Le bureau 1 se tiendra à la salle polyvalente, le bureau 2 à la salle des fêtes.
- Précise que la vaccination itinérante, assurée par les pompiers du SDIS, se tiendra le 30 mai, salle polyvalente.
Mmes Merlin et Robert assureront la permanence.
- Dit que Mme Feure et M. Do ont participé à la dernière réunion de la CLECT. Suite à une réforme de la fiscalité locale, la participation des communes se fera en fonction du nombre d'habitants. Notre commune devrait participer à hauteur de 76 000€ au lieu de 100 000€.

M. Duc DO :

- Informe qu'il a rencontré M. Durançon : les pompes d'essence fonctionnent mieux mais pour palier le manque d'approvisionnement en essence, un contrat a été signé avec le fournisseur pour déclencher une intervention très rapide.
- Demande quand les travaux de construction de la zone de camping-cars commenceront. M. le Maire répond qu'il faut au préalable qu'Enedis assure l'alimentation électrique de l'aire.
- S'interroge sur le devenir du local occupé précédemment par le magasin Intermarché et précise que les travaux de rénovation d'un immeuble ancien peuvent bénéficier de défiscalisation.

M. le Maire :

- Précise que la dernière réunion du Conseil Municipal, avant l'été, se tiendra le 1^{er} juillet 2021. Aucune réunion n'est prévue au mois d'août.

M. Romuald MALEC :

- Signale que le portillon de la garderie fonctionne mal.
M. Alain Chapeleau répond que les télécommandes sont anciennes et défectueuses.
- Demande la sécurisation de la sortie du chemin du Moulin Neuf : quand on sort en tracteur, il n'y a aucune visibilité.
M. le Maire répond que la sortie sur la route se fait depuis un chemin et qu'à ce titre, il y a une réglementation particulière.
M. Bernard Sauvegrain précise que des thuyas seront coupés et que M. Dany Lavy a donné son accord.

M. le Maire :

- Précise que les festivités de la Saint Jean sont annulées.

M. Alain Chapeleau :

- Dit qu'il est trop compliqué d'organiser le feu d'artifice du 14 juillet mais qu'il y aura peut-être un défilé avec la fanfare de Montargis « Le Réveil de la Chaussée », des animations sur place, peut-être une brocante organisée par la Commune (sur réservation et attribution des emplacements pour les exposants).
- Signale que la Fête de la Pomme aura lieu le 16 octobre 2021.

Mme Delphine DE WOLF :

- Parle des marchés semi-nocturnes qui se tiendront jusqu'au 15 septembre 2021. Ils seront proposés aux producteurs et artistes locaux. L'idée de départ était de les organiser tous les quinze jours mais les producteurs préfèrent y participer une fois par mois. Elle précise qu'elle contacte actuellement les producteurs afin de connaître leurs disponibilités. Ces marchés semi-nocturnes seront organisés dans le respect des mesures sanitaires, la dégustation de vins se fera assise.
La circulation des véhicules sera règlementée avec une fermeture de rue depuis le Syndicat d'Initiative jusqu'à la Société Générale.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 20h30.